

Code d'Ethique

Message du Président

*Notre travail est notre fierté.
Chaque tâche que nous réalisons, nous la réalisons en donnant le meilleur de nous-même.*

Pour ce faire et perdurer, nous avons besoin d'un code d'éthique qui nous ressemble.

Il se décline autour de 7 valeurs ou principes suivants :

- Application rigoureuse des lois, règlements et normes internes*
- Respect des collaborateurs*
- Honnêteté, équité et transparence*
- Respect des règles de la libre concurrence et rejet de la corruption*
- Loyauté vis-à-vis de l'entreprise*
- Souci permanent de la qualité et du développement durable*
- Neutralité politique de l'entreprise.*

Notre code d'Ethique ne peut exister sans vous.

Je vous remercie de votre engagement à préserver notre tradition d'intégrité et à faire de 4SA une Société dans laquelle il fait bon travailler et dont nous sommes tous fiers.

Frédéric Jeancolas
Président





Code d'Éthique

Introduction

En tant qu'entreprise française rayonnant dans le monde du Pétrole, 4SA est amené à travailler dans un grand nombre de pays et respecte les lois et réglementations en vigueur dans chacun d'eux. Toute infraction à ces lois et réglementations peut exposer 4SA et toute personne impliquée à d'importantes peines civiles et pénales.

4SA a décidé de mettre en place des règles exigeantes, imposant des principes très stricts.

4SA ne tolère aucune entorse à ces règles.

Le Code d'Éthique présente nos valeurs et affirme notre engagement en faveur de l'éthique et du respect des lois. Le Code d'Éthique est conçu pour vous aider à réfléchir sur des sujets auxquels vous pourriez être confronté dans votre travail quotidien.

Le Code d'Éthique s'applique à tous les collaborateurs de 4SA, y compris les cadres, ainsi qu'aux sous-traitants dans le cadre de leur mission pour 4SA.

Ci-après, le mot « collaborateurs » inclut les employés, cadres et sous-traitants.

Chaque collaborateur doit prendre le temps de se familiariser avec le contenu du Code d'Éthique.

Votre adhésion au Code d'Éthique contribuera à vous protéger vous-même ainsi que 4SA.

Si vous êtes confronté à un problème éthique, vous devez systématiquement contacter la personne la plus compétente pour vous aider, notamment le correspondant Éthique et Conformité.

En cas de situation délicate ou difficile pouvant impliquer plusieurs réponses correctes, consultez le Code d'Éthique.

Le Code d'Éthique et les Instructions sont mis à jour régulièrement. Il revient à chacun d'entre vous de se tenir informé des mises à jour, de poser toute question éventuelle et d'appliquer la dernière version de ces règles.



Code d'Éthique

Qui doit appliquer le Code d'Éthique ?

Tous les collaborateurs de 4SA.

Vos responsabilités en tant que collaborateur de 4SA

En tant que collaborateur de 4SA, vous devez montrer l'exemple d'une conduite éthique, respectueuse des règles. Vous êtes tenu de :

Connaître et comprendre les sujets abordés dans le Code d'Éthique et les recommandations associées ;

Vous tenir informé des mises à jour du Code d'Éthique, afin de pouvoir appliquer la dernière version du document ;

Comprendre parfaitement les procédures et Instructions de 4SA relatives à votre poste et vérifier régulièrement que vous détenez des informations complètes et à jour ;

Contactez votre hiérarchie ou toute autre personne, appartenant par exemple aux services Audit Interne, Éthique et Conformité, ou Ressources Humaines ou toute autre méthode de signalement des problèmes, conformément aux lois et réglementations en vigueur dans notre pays.

Des manquements au Code d'Éthique peuvent vous exposer, en tant que collaborateur, ainsi que 4SA, à des sanctions.



Code d'Éthique

Vos responsabilités en tant que manager de 4SA

Une conduite éthique et respectueuse des règles commence par le haut de la hiérarchie. En tant que manager de 4SA, vos responsabilités vont au-delà de celles d'un collaborateur. Vous devez définir des exigences strictes en matière d'éthique et tenir vos engagements.

Votre rôle comprend plusieurs aspects.

Promotion

- Connaître de manière approfondie les sujets abordés dans le Code d'Éthique, ainsi que les recommandations associées.
- Donner des informations sur le Code d'Éthique, les instructions, les lois et réglementations en vigueur aux collaborateurs et, le cas échéant, aux partenaires travaillant avec 4SA et représentant 4SA.
- Veiller à ce que vos équipes soient formées sur le Code d'Éthique et les politiques de 4SA.
- Identifier et réduire de manière proactive les risques liés à votre activité.

Détection et réaction

- Communiquer sans délai tout problème que l'on vous aurait signalé à la personne compétente, appartenant par exemple aux services Audit Interne, Éthique et Conformité, ou Ressources Humaines ou toute autre méthode de signalement des problèmes, conformément aux lois et réglementations en vigueur dans notre pays.
- Décider des mesures correctives à prendre pour résoudre les problèmes et les mettre en œuvre, en collaboration avec les personnes compétentes

Des manquements au Code d'Éthique peuvent vous exposer, en tant que manager, ainsi que 4SA, à des sanctions.



Code d'Éthique

Prendre des décisions éthiques

- Suivez rigoureusement les règles de 4SA.
- Suivez rigoureusement les règles du site sur lequel vous intervenez.
- Suivez rigoureusement les règles du pays dans lequel vous intervenez.
- Faites appel à votre bon sens.
- Ne placez pas 4SA dans une position illicite ou contraire à l'éthique.
- Évitez toute conduite inadéquate, même en apparence.
- Ne vous placez pas dans une situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts, réel ou apparent, par exemple un conflit entre vos intérêts personnels et vos obligations professionnelles.
- Ne prenez aucune décision que vous ne pourriez expliquer sans gêne à vos collègues ou à vos proches.
- Ne prenez aucune décision pouvant nuire à la réputation de 4SA.

Comment obtenir des informations et des réponses ?

Section Ethics & Compliance sur l'intranet 4SA

Site Internet de 4SA : <http://www.4SA.fr/integrity/>



Code d’Ethique

2. RESPECT DES PERSONNES

La gestion des ressources humaines, l’animation des collaborateurs, ainsi que les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

4SA entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s’interdit notamment toute discrimination fondée sur un motif illicite.

Toute pression, poursuite ou harcèlement à caractère moral ou sexuel est interdit(e).

Chacun respecte les lois relatives au respect de la vie privée des collaborateurs, notamment celles qui régissent les fichiers informatiques.

Assurer et renforcer la sécurité des collaborateurs dans l’exercice de leurs activités est une préoccupation permanente.



Code d’Ethique

3. HONNETETE, EQUITE ET TRANSPARENCE

4SA traite avec honnêteté et équité tous leurs clients et fournisseurs quelles que soient leur taille et leurs conditions.

L’action commerciale de 4SA, en France comme à l’international, s’exerce dans le respect du cadre propre à chaque pays, que tout collaborateur s’applique à connaître.

4SA respecte les règles spécifiques qui régissent les marchés publics, quel que soit le pays où elles exercent leurs activités.

4SA ne peut retirer que des avantages d’une compétition loyale et ouverte. Les collaborateurs de 4SA mènent toute action commerciale ou tout achat en suivant le principe de concurrence loyale, et en s’interdisant les ententes ou comportements qui pourraient être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles.

Enfin, la fraude, à savoir toute action ou omission commise dans l’intention de tromper (falsification, dissimulation, mensonge...) tant en interne que vis-à-vis des tiers, est inacceptable et totalement contraire aux valeurs de 4SA.

Chaque collaborateur respecte en toutes circonstances les plus hauts standards d’honnêteté et de sincérité vis-à-vis de ses cocontractants et de ses clients, en particulier sur la nature, la qualité, la quantité et la composition des produits et services proposés.

Code d’Ethique

4. RESPECT DES REGLES DE LA LIBRE CONCURRENCE ET REJET DE LA CORRUPTION

La politique de 4SA est de bannir les paiements et pratiques illicites. 4SA rejette toute forme de corruption dans ses transactions commerciales et s’engage à respecter les règles de la Convention de l’OCDE, du Code pénal français, de la loi américaine « Foreign Corrupt Practices Act » (FCPA), de la loi britannique « UK Bribery Act 2010 », ainsi que toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays où il est présent.

Des lois anticorruptions existent dans tous les pays et sont généralement conçues pour interdire différentes formes de corruption. La transgression de ces lois constitue une grave infraction pouvant entraîner de lourdes amendes pour les entreprises et des peines de prison pour les individus. Un soupçon de violation de ces lois peut nuire à la réputation de 4SA et faire courir un risque aux collaborateurs.

Il est notamment interdit aux collaborateurs de 4SA d’offrir, promettre ou fournir à une personne un avantage quelconque, pécuniaire ou autre, dans le seul but d’obtenir ou de maintenir abusivement une transaction commerciale, de récompenser une décision ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d’une réglementation.

En outre, ils ne doivent répondre à aucune sollicitation formulée dans ce but. Cette règle s’applique que l’avantage caché soit direct ou indirect, y compris par le recours à l’assistance d’un tiers, tel qu’un partenaire commercial, un fournisseur, un sous-traitant.

Il est en outre interdit aux collaborateurs de 4SA de recevoir des commissions occultes, c’est-à-dire des avantages, pécuniaires ou autres, accordés en échange d’une décision prise en faveur d’un tiers.

Aucun collaborateur ne sera sanctionné s’il respecte les règles de 4SA en refusant toute forme de corruption, même si une telle décision pourrait entraîner la perte d’un contrat ou toute autre conséquence commerciale défavorable.

Code d’Ethique

5. LOYAUTE VIS-A VIS DE L’ENTREPRISE

Chaque collaborateur de 4SA doit assurer la confidentialité des informations sensibles ou privées relatives à l’entreprise et aux clients.

Un collaborateur ne divulgue pas, à l’extérieur de 4SA, les informations confidentielles qu’il détient en raison de ses fonctions ou incidemment du fait de son appartenance à 4SA.

Une particulière vigilance est apportée aux informations relatives aux résultats, aux prévisions et autres données financières, aux acquisitions et cessions, aux nouveaux produits, savoir-faire ou techniques, aux offres commerciales, ainsi qu’aux informations relatives aux ressources humaines. Ce devoir de confidentialité subsiste nonobstant le départ du collaborateur.

Que ce soit dans sa vie professionnelle ou privée, aucune des actions du collaborateur ne doit entrer en conflit avec ses responsabilités professionnelles au sein de 4SA. Les conflits d’intérêts altèrent le jugement. En tant que collaborateur de 4SA, vous devez éviter toute situation créant ou pouvant créer un conflit entre vos intérêts personnels (ou ceux des membres de votre famille) et ceux de 4SA.

Si vous êtes confronté à une situation de conflit d’intérêts, réel ou potentiel, vous devez en informer votre hiérarchie.

Pour vous protéger et protéger 4SA d’un conflit d’intérêts réel ou apparent, vous ne devez pas détenir d’investissements ou avoir des responsabilités de management dans l’entreprise d’un fournisseur, client, concurrent ou consultant de 4SA, ni dans une société partenaire, si ces investissements sont de nature à influencer sur les décisions commerciales prises au nom de 4SA ou à créer un conflit d’intérêts apparent.

Vous ne devez pas traiter directement avec un partenaire commercial – client, fournisseur, agent, consultant ou tout autre tiers – si vous-même ou un membre de votre famille détenez des intérêts dans ces entreprises.

Vous devez en outre appliquer les règles de 4SA relatives à l’acceptation de cadeaux ou d’invitations de la part d’un tiers, afin de ne pas vous placer dans une situation de conflit d’intérêts potentiel.

Le recrutement d’un membre de sa famille, doit être traité avec le plus grand soin et, en tout état de cause, la décision d’embauche est subordonnée à l’analyse approfondie et à l’accord du service des Ressources Humaines, en collaboration avec le référent Éthique et Conformité le cas échéant.



Code d’Ethique

6. SOUCI PERMANENT DE LA QUALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La qualité est une préoccupation stratégique de 4SA.

4SA se doit de traiter ses clients avec honnêteté et équité. 4SA est convaincu que la satisfaction du client assure la pérennité de l’entreprise.

Les collaborateurs de 4SA privilégient un contact de qualité et veillent à l’amélioration constante de la qualité de service en étant attentifs à la santé et à la sécurité dans sa prestation.

La certification « qualité-sécurité environnement » par un organisme indépendant de nos systèmes de management, renforce la confiance de nos clients dans notre capacité à respecter nos engagements.

Chaque collaborateur participe à l’amélioration continue des dispositifs internes de maîtrise des risques et facilite l’identification des causes primaires des dysfonctionnements

4SA a pour objectif d’atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l’environnement. Chaque collaborateur s’efforce de maintenir un environnement de travail sûr, protégeant la santé. Il s’efforce également de prévenir ou de minimiser les conséquences de son activité sur l’environnement.

Notamment la protection de la nature, le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, l’épuisement des ressources naturelles, la gestion des déchets et des substances toxiques sont des sujets de préoccupation communs à tous les collaborateurs de 4SA.



Code d’Ethique

7. NEUTRALITE POLITIQUE DE L’ENTREPRISE

4SA respecte les engagements de ses collaborateurs qui, en tant que citoyens, participent à la vie publique.

4SA entend cependant conserver une attitude de neutralité politique.

Tout collaborateur exerce donc sa liberté d’opinion et d’activité politique en dehors de son contrat de travail, à ses frais et à titre exclusivement personnel. Aucun actif de 4SA ne peut servir à des activités politiques. Tout collaborateur doit s’abstenir d’engager moralement 4SA dans ces activités, notamment il s’interdit de communiquer sur son appartenance à 4SA.

La participation d’une entreprise au financement des partis politiques ou de l’activité des élus ou candidats est strictement interdite en France.
